Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_42-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Nicolas MONATTE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU.

Absents excusés : M. Christophe LE GAL ayant donné pouvoir à Mme Anaïs ROBERT,
Mme Claire LECUE ayant donné pouvoir à Mme Gwénola LE BRAZIDEC,
M. Guillaume FREDET ayant donné pouvoir à M. Julien DEMETTRE.

Absent : /

DELIBERATION 2026.42
OBJET: Affectation du résultat 2025 Budget principal.

Vu les articles L.2311-5, R.2311-11, R.2311-12 du Code générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 31 mars 2026,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Considérant que le besoin de financement intègre également le solde des restes à réaliser de l'exercice précédent,

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêt des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_42-DE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
  - Recettes 2 482 080,46€
  - Dépenses 2 127 570,27€
  - Excédent 354 510,19€

- SECTION D'INVESTISSEMENT
  Réalisés
  - Recettes 937 774,92€
  - Dépenses 1 043 496,13€
  - Déficit 105 721,21€

  Restes à réaliser
  - Recettes 62 535,75€
  - Dépenses 216 325,46€
  - Déficit 153 789,71€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-AFFECTE les résultats de l'exercice 2025, pour le budget principal, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT-EXERCICE 2025	
A. Résultat exercice 2025	354 510,19 €
B. Résultat antérieur reporté (Année 2024)	600 000,00 €
C. Résultat à affecter (A+B)	**954 510,19 €**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté (année 2024)	389 474,97 €
D. Résultat cumulé d'investissement (Reporté à l'article 001)	283 753,76 €
Restes à réaliser en dépenses	216 325,46 €
Restes à réaliser en recettes	62 535,75 €
E. Soldes des restes à réaliser d'investissement	-153 789,71 €
G. Affectation en réserve au 1068" excédent de fonctionnement capitalisé"	**454 510,19 €**
H. Affectation au 002 "résultat de fonctionnement reporté"	**500 000,00 €**

MAIRIE d'AMBON (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL